

DOSSIER MOTONEIGE

Ce n'est pas l'habitude du conseil municipal de Saint-Faustin-Lac-Carré d'utiliser les médias pour remettre les pendules à l'heure quand quelqu'un interprète à sens unique et de façon erronée une position du conseil municipal. Il y a cependant des limites et l'article signé par monsieur Éric Busque concernant la motoneige dans le journal l'Information du Nord du 4 février 2010 amène le conseil, par mon intermédiaire, à faire exception à la règle et à répondre à cet article.

En effet, dans cet article, le journaliste donne la parole à monsieur Daniel Desjardins, dg de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe, qui affirme : " Tous les acteurs réunis autour de la Table (de concertation) ont dit oui à ce projet (voie de contournement) et l'argent est même disponible. L'obstacle majeur se situe au conseil de Saint-Faustin-Lac-Carré qui ne veut pas de sentier sur son territoire."

Je voudrais rappeler à monsieur Desjardins qu'il y a toujours une Table régionale reconduite qui se penche sur la question des véhicules hors route et que c'est ce moyen que les personnes intéressées devraient utiliser au lieu de créer des petits comités ici et là et de susciter des confrontations inutiles.

Ce n'est pas la première fois que monsieur Desjardins se permet des commentaires qui ne reflètent pas la réalité et qui ne sont pas de nature à faire avancer positivement un dossier. De plus, malheureusement, le point de vue de la municipalité n'a pas été sollicité pour cet article.

Pour bien saisir la réalité, du point de vue de la municipalité, il faut rappeler certains faits qui ont marqué le dossier motoneige.

À prime abord, on ne peut ignorer le jugement sur le Parc linéaire et faire fi de ses conséquences. On peut toujours rêver qu'on aurait dû ne pas en être rendu là, mais c'est un fait et il faut vivre avec ses impacts.

Deuxièmement, nous sommes d'accord pour dire que pendant un bon moment la Table de concertation créée pour trouver une alternative a tourné en rond.

Troisièmement, au printemps 2009, lorsque l'on m'a invité à la Table de concertation pour me présenter un projet de tracé de voie de contournement, j'ai dit clairement que j'étais à l'aise comme maire de présenter et défendre ce projet auprès du conseil à trois conditions :

- 1) S'assurer auprès du Ministère des Transports de la faisabilité technique de ce tracé
- 2) Que ce tracé respecte la réglementation
- 3) Si le conseil approuvait ce tracé, laisser à la municipalité le soin de rencontrer les citoyens concernés

Malheureusement, la suite des choses ne s'est pas présentée comme nous l'avions demandé.

Le Ministère des Transports, pour sa part, a fait ses devoirs et le projet semblait techniquement faisable. Cependant, le tracé proposé faisait en sorte que la motoneige passait à proximité de certaines résidences et dans la cour d'un commerce. Il n'était pas question pour le conseil de reproduire des conditions qui avaient été jugées inacceptables pour d'autres citoyens.

La faisabilité du tracé projeté avait donc du plomb dans l'aile et le conseil de l'époque ne pouvait l'approuver tel que présenté.

De plus, au lieu de laisser la municipalité faire les approches avec les citoyens concernés, un représentant du club de motoneige dont nous ne doutons pas de la bonne foi a sollicité des droits de passage. Cette démarche était malheureusement prématurée et ce n'était pas non plus ce qui avait été convenu.

Suite à ces démarches, nous avons eu diverses représentations de citoyens ordinaires et d'au moins un citoyen corporatif et d'autres citoyens sont venus à l'assemblée du conseil pour manifester leur opposition.

J'ai alors sollicité verbalement auprès de la présidente de la Table et de la directrice une rencontre pour tenter de dénouer l'impasse et proposer une alternative. On m'a répondu qu'il n'y aurait pas de rencontre, que c'était inutile. J'ai alors envoyé une lettre à la présidente toujours pour solliciter une rencontre de la Table avec le conseil en juillet 2009. Nous n'avons reçu aucun accusé réception, aucun retour, aucune réponse.

Alors, monsieur Desjardins, avant d'accuser le conseil de Saint-Faustin-Lac-Carré d'être le seul responsable de l'impasse que nous vivons dans le dossier motoneige, renseignez-vous si cela vous intéresse véritablement!

La résolution municipale

En septembre dernier, le conseil a adopté une résolution qui visait à empêcher le développement et l'établissement de nouveaux sentiers dans la municipalité. Il s'est dit bien des choses au sujet de cette résolution et même un titre accrocheur d'un article dans le journal a créé beaucoup de confusion en laissant croire que nous étions opposés au VTT et à la motoneige et même de faire disparaître les sentiers existants. Rien de plus faux !

Vu le mutisme de la Table de concertation, il faut comprendre l'inquiétude de certains membres du conseil de l'époque et leur crainte de nous voir imposer à peu près n'importe quoi. Malgré tout, cette résolution a été adoptée démocratiquement à 4 contre 2. Je n'ai pas caché, quant à moi, que cette résolution ne représentait pas mes convictions personnelles qui sont de trouver ensemble une solution acceptable à tous mais je devais comme premier magistrat d'une municipalité respecter et faire respecter cette résolution devant un geste aussi démocratique.

Au cours de la dernière campagne électorale municipale, l'automne dernier, nous avons pris un engagement ferme au sujet des véhicules hors route : avant de faire quoi que ce soit, c'est-à-dire, modifier, amender ou changer la résolution de septembre 2009, nous avons pris l'engagement de réaliser une consultation publique sur ce dossier. Tous les citoyens auront alors l'occasion de se prononcer sur quelque chose de concret et nous nous sommes engagés à respecter et à faire respecter la décision des citoyens à l'égard d'un dossier qui suscite des points de vue différents.

En terminant, le préfet de la MRC m'a demandé de retourner siéger à la table des VHR pour tenter encore une fois de trouver une solution qui soit acceptable autant pour les utilisateurs de motoneige et VTT que pour les citoyens qui souhaitent vivre dans un environnement paisible.

Il sera peut-être possible d'y arriver si chacun des intervenants intervient objectivement là où c'est vraiment utile.

Pierre Poirier
Maire

Envoyé par courriel à
Monsieur Luc Lefebvre, journaliste à
L'Information du Nord
Le 8 février 2010